



Compte rendu du Conseil de l'École Doctorale 558

« Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage »,

le 28 janvier 2021 à 14h 30, en visioconférence

Présent.e.s :

Alexandra Merle (directrice de l'École doctorale), Michel Biard (directeur adjoint, Rouen), Jérôme Laurent (directeur adjoint en charge du programme Radian),

Anne-Marie Le Chevrel (gestionnaire de l'ED, Caen), Isabelle Maillard (gestionnaire de l'ED, Rouen),

Salih Akin (DYLIS, Rouen), Françoise Baillet (ERIBIA, Caen), Anna Bellavitis (GRHIS, Rouen), Marianne Bouchardon (CÉRÉdI, Rouen), Myriam Boussahba-Bravard (GRIC, Le Havre), Christine Delaplace (CRAHAM, Caen), Brigitte Diaz (LASLAR, Caen), Sophie Madeleine (ERLIS, Caen), François Rouquet (HisTeMé, Caen), Danièle Sansy (IDEES, Le Havre), Karine Winkelvoss (ERLIS, Rouen),

Rerépresentant.e.s des doctorant.e.s : Briac Picart-Hellec (Le Havre), Louise Sampagnay (Caen), Philippe Sannier (Rouen).

Invité.e.s : Pierrick Gandolfo (directeur du Collège des Écoles Doctorales), Arnaud François (ENSA), Antoine Idier (ESAM), Marie-José Ourtilane (ESADHaR).

Excusé : Thierry Ruchot (CRISCO, Caen).

A 14h30, Alexandra Merle remercie les personnes présentes de leur disponibilité et accueille les membres du Conseil qui siègent pour la première fois. Tout d'abord les représentant.e.s des doctorant.e.s qui viennent d'être élu.e.s : Louise Sampagnay (Caen), Philippe Sannier (Rouen) et Briac Picart-Hellec (Le Havre) ; puis, la nouvelle directrice du GRIC Myriam Boussahba-Bravard et, pour ERLIS, Sophie Madeleine qui représente le directeur Harri Veivo, empêché. Enfin, elle remercie vivement Pierrick Gandolfo, directeur du Collège des Écoles doctorales, ainsi que les directeurs de recherche des écoles d'art, Antoine Idier, Arnaud François et Marie Josée Ourtilane, d'avoir accepté de participer à ce conseil.

Avant de proposer à l'assemblée l'approbation du compte rendu du dernier Conseil, elle exprime ses remerciements à Karine Winkelvoss (ERLIS), qui en a assuré la rédaction. Pour la présente réunion, c'est Marianne Bouchardon (Ceredi) qui fera office de secrétaire de séance, ce dont elle est remerciée.

- **Approbation du compte rendu du Conseil du 28 septembre 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, après que les règles du vote ont été rappelées.



- **Résultats des élections des représentant.e.s des doctorant.e.s au Conseil**

5 sièges étaient à pourvoir, 2 pour Caen, 2 pour Rouen, 1 pour Le Havre : seulement 3 ont été pourvus, du fait qu'une seule liste a été déposée à Caen (une titulaire et une suppléante), et une seule également à Rouen (un titulaire). Le nombre de votes exprimés a été modeste, sauf au Havre (10 électeurs, 7 votes). Il y a eu en effet 38 votes pour 124 électeurs à Caen (taux de participation d'environ 30 %), et 25 votes pour 163 électeurs à Rouen (environ 15%).

Alexandra Merle s'inquiète de cette faible mobilisation et se demande s'il faut y voir le reflet d'une lassitude liée à la situation sanitaire. Christine Delaplace intervient pour rappeler qu'il en a été de même dans les années antérieures. Anna Bellavitis formule l'hypothèse d'une méconnaissance généralisée chez les doctorant.e.s du rôle de l'École doctorale, ce que confirme leur représentante à Caen, Louise Sampagnay. Une discussion s'engage alors sur les moyens de renforcer les liens entre l'École doctorale et les doctorant.e.s.

Jérôme Laurent propose de réfléchir à la composition d'un *vademecum* rassemblant toutes les informations utiles aux nouveaux inscrits : celui-ci pourrait être transmis par le biais des directeurs de thèse, avec lesquels les doctorant.e.s ont assurément les liens les plus forts. Christine Delaplace, pour sa part, suggère de solliciter davantage les représentant.e.s des doctorant.e.s. Pierrick Gandolfo rappelle de son côté que ces représentant.e.s jouent un rôle de relais essentiel.

Alexandra Merle évoque la nécessité de rendre le site de l'École doctorale plus attractif, et d'y faire figurer davantage d'informations. Pierrick Gandolfo indique qu'il est possible d'y introduire de nouveaux items. Il précise par ailleurs, en réponse à une requête de Louise Sampagnay, que des listes de diffusion sont en cours de construction, au niveau de la COMUE, qui devraient désormais leur permettre de joindre facilement tous les doctorants de leur université.

- **Approbation du classement des candidat.e.s aux contrats RIN**

8 candidatures ont été déposées cette année ; elles ont fait l'objet d'un double processus d'examen, par des expert.e.s extérieur.e.s à la COMUE et par la commission de l'École doctorale, formée de représentant.e.s de toutes les équipes. Cette commission a procédé à l'audition des candidat.e.s (et non à celle des futurs directeurs de thèse, comme c'est le cas dans d'autres ED).

Alexandra Merle donne la liste des 6 projets de thèse qui ont été classés par la commission :

1. « Le style d'époque à travers le Mercure galant de 1672 à 1685 : pour une description du style galant », dir. Marie-Gabrielle Lallemand (LASLAR)
2. « Le bestiaire dans les mondes nordiques médiévaux (IX^e-XIV^e siècles) », dir. Alban Gautier (CRAHAM)



3. « Femmes britanniques en Inde (1835-1947) : épouses, impérialistes et migrantes », dir. Myriam Boussahba Bravard (GRIC)

4. « Relations entre troupes britanniques et populations civiles françaises et belges après la Libération », dir. François Rouquet (HisTeMé)

5. « Coutumiers et prélèvements des coutumes au Moyen Age : l'apport de l'édition numérique », dir. Laurence Jean-Marie (CRAHAM)

6. « Genre et paix dans les discours internationaux (fin XIX^e-début XXI^e) », dir. Thomas Hippler (HisTeMé).

Ce classement est approuvé à l'unanimité. Alexandra Merle précise que ce n'est là qu'une première étape : le pôle HCS procédera le 8 février à un interclassement entre les dossiers des 4 ED de sciences humaines, en se basant à la fois sur les avis des Écoles doctorales et sur les expertises externes. Ce sera enfin à la Région de statuer sur les propositions qui lui seront transmises, sans doute pas avant le mois de mai.

- **Tirage au sort des deux équipes qui ne voteront pas en 2021**

Il est rappelé que le nombre d'équipes siégeant au Conseil avec droit de vote est de 11 (pour tenir compte des dispositions qui régissent la composition des conseils des écoles doctorales selon l'arrêté du 25 mai 2016), et que chaque année 2 des 13 équipes de notre École doctorale doivent s'abstenir de voter. On procède donc à un tirage au sort, où ne figurent pas les équipes qui ont été exclues du vote les 3 dernières années : ERLIS et ERIAC pour 2018, le LASLAR et le GRIC pour 2019, Idées Le Havre et Identité pour 2020.

Cette année, le tirage au sort désigne les équipes ERIBIA (Caen) et CRISCO (Caen).

- **Prochain renouvellement de deux directions adjointes de l'École doctorale**

L'équipe de direction est appelée à être en partie renouvelée pour deux raisons :

1^o Laurence Mathey (Le Havre) vient de démissionner de ses fonctions de directrice-adjointe, qu'elle assumait depuis de longues années sans pouvoir bénéficier d'aucune rétribution.

2^o Jérôme Laurent s'apprête à abandonner la gestion du programme Radian à compter du 1^{er} septembre 2021. Il rappelle que ce programme concerne des doctorats en recherche et création artistiques, dirigés conjointement par un HDR de l'université et un enseignant en école d'art ou d'architecture, et financés par des bourses. Ces programmes, qui sont au nombre de trois en France, rencontrent un énorme succès : il y a eu 174 candidats cette année. La sélection des candidatures a



lieu par les écoles d'art et d'architecture, puis par l'ED, qui examine une trentaine de dossiers. Douze d'entre eux sont actuellement financés.

Il est nécessaire de lancer un appel à candidature pour ces deux fonctions : cela sera fait très rapidement, de manière à ce que le Conseil puisse procéder à une élection courant mars.

Jérôme Laurent fait part au Conseil de la probable candidature d'Anne-Lise Worms (Rouen) pour la direction adjointe associée au programme Radian.

- **Budget de l'École doctorale**

Alexandra Merle informe le Conseil sur les dépenses de l'année 2020, grâce aux éléments fournis par la gestionnaire principale de l'École doctorale Anne-Marie Le Chevrel.

Les circonstances sanitaires, qui ont réduit la mobilité des doctorants, expliquent que, sur la dotation d'environ 29 000 euros, 19 000 euros seulement aient été dépensés cette année, essentiellement pour les soutenances de thèses (85 % des dépenses), tandis que les frais de fonctionnement de l'École doctorale ont été plus modestes que d'ordinaire, car plusieurs réunions ont eu lieu en visioconférence. Par ailleurs, l'École doctorale n'a reçu pratiquement aucune demande d'aide à la mobilité des doctorant.e.s (les dépenses se montent seulement à 600 euros). Quant aux journées de l'ED, pour lesquelles un budget avait été prévu, elles n'ont pu avoir lieu en présentiel et se sont tenues en visio le 30 novembre dernier. Elles ont remporté un grand succès : l'organisation a été parfaite grâce aux compétences et au dynamisme des membres du comité d'organisation, et les communications étaient toutes de qualité.

La situation de 2020 est certainement tout à fait exceptionnelle : en général, plusieurs milliers d'euros sont consacrés à l'aide à la mobilité. Myriam Boussahba-Bravard et Anna Bellavitis insistent, à ce propos, sur l'importance de soutenir la mobilité des doctorant.e.s qui ont besoin de consulter des sources à l'étranger. Françoise Baillet ajoute, quant à elle, que la consultation de certaines bases de données étant payante, il convient de pouvoir apporter une aide financière aux doctorant.e.s qui les utilisent. En revanche, il est répondu à une question de Philippe Sannier que l'aide à la mobilité n'est pas destinée à financer les séjours liés à une cotutelle internationale.

Pierrick Gandolfo apporte des précisions sur la dotation de HMPL : on compte environ 200 euros par an et par doctorant, ce qui est largement dans la moyenne du financement des huit ED normandes. Les comparaisons sont plus difficiles à établir à l'échelle nationale. Pour ce qui concerne l'aide à la mobilité, il est désormais possible de demander une subvention à la Région : 50 000 euros ont été obtenus de sa part pour les huit ED de Normandie, ce qui devrait permettre de financer de longs séjours (entre 2 et 4 mois) pour 10 à 12 doctorants.

Des doctorant.e.s dont elle financera les voyages, la Région attend qu'ils ou elles tiennent un rôle d'ambassadeur : cela implique de faire sur place une présentation, et d'adresser au retour un compte rendu à la Région. Mais ces dispositifs ne concernent pas les séjours de courte durée qui sont aussi importants pour nos doctorant.e.s, comme le souligne Myriam Boussahba-Bravard.



Alexandra Merle ajoute que l'une des remarques du comité de visite de l'Hcéres a concerné le déséquilibre du budget : il serait bon d'accroître le soutien à la mobilité des doctorant.e.s, et /ou aux initiatives telles que journées d'études et colloques organisés par les doctorant.e.s. Pour l'année 2021, même s'il est encore hasardeux de prévoir des déplacements dans les mois qui viennent, il faut encourager les mobilités et les autres initiatives et il doit être possible de réviser le plafond actuellement en vigueur (200 euros). Une estimation des dépenses liées aux soutenances de l'année 2021 sera faite, de manière à établir le montant disponible pour d'autres dépenses.

- **Points d'information**

Le Prix de thèse pour la fondation Flaubert

Ce prix décerné par la Fondation Flaubert intéresse quatre ED. Il y a cette année dans la nôtre 7 dossiers de candidature : les rapports seront établis grâce à une fiche d'appréciation qui est en préparation.

Retour sur la visite du Hcéres

Un même comité d'experts, composé d'un historien (président), d'un spécialiste de littérature française, d'un géographe et d'un sociologue, a évalué notre ED et l'ED HSRT. Alexandra Merle souligne que les conditions matérielles dans lesquelles s'est déroulée cette visite « virtuelle », le 19 janvier dernier, n'étaient pas des meilleures (problèmes de connexion, son très imparfait, nécessité pour le huis clos entre le comité et les doctorants d'avoir recours à un lien de secours...).

Pour ce qui concerne HMPL, plusieurs points positifs ont été relevés :

- L'harmonisation des pratiques entre les différents sites
- Les bons rapports avec les différentes équipes, gage de cohésion
- L'engagement de l'équipe de direction
- La satisfaction des doctorant.e.s sur plusieurs sujets, tels que le fonctionnement des comités de suivi ou la création de journées de l'ED.

Les critiques, quant à elles, ont porté sur les points suivants :

- Le « périmètre scientifique » de l'ED et les « frontières » entre HMPL et HSRT, qui manquent de netteté
- L'acronyme lui-même, jugé peu suggestif
- L'identité de l'ED n'est pas assez affirmée et il n'y a pas de sentiment d'appartenance chez les doctorants
- Le recrutement des doctorants est estimé trop peu sélectif (s'agissant de ceux qui n'ont pas de contrat doctoral)



- Les formations disciplinaires assurées par l'ED sont insuffisantes
- La répartition du budget est déséquilibrée (le coût des soutenances de thèses est jugé trop important, remarque qui a déjà été faite lors de précédentes évaluations).

Certaines de ces observations rejoignent des réflexions déjà en cours au sein de l'équipe de direction et du Conseil : par exemple le choix d'un nouveau nom plus « lisible », ou l'amélioration de l'offre de formation destinée spécifiquement à nos doctorants. Alexandra Merle estime que plusieurs des suggestions qui ont été faites par le comité de visite lors de l'entretien final sont à retenir : par exemple la création d'une revue de l'École doctorale, qui serait prise en charge par les doctorant.e.s. Pour le moment, à l'issue des journées de novembre, un carnet doit être créé sur hypothese.org, ce qui peut être une première étape.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil sur certains points, et en premier lieu les modalités d'admission en doctorat : tout le monde s'accorde sur l'idée que les directeurs de thèse, en tant que spécialistes, sont les meilleurs juges de la valeur d'un.e candidat.e, et que l'ED peut leur faire confiance. Pierrick Gandolfo, qui admet que la remarque du HCERES ne vaut pas pour la plupart des cas, relève tout de même que le rôle de l'ED est de s'assurer que les doctorant.e.s sont recruté.e.s dans de bonnes conditions et qu'elle devrait donc mettre en place des critères. Alexandra Merle propose de formuler des exigences préalables à l'inscription en thèse, et de les publier sur le site de l'ED.

Calendrier du concours pour les contrats doctoraux établissement 2021

La date de remise des dossiers est fixée au 10 juin, celle de leur examen au 23 juin, celle des auditions au 30 juin à Rouen et au 1^{er} juillet à Caen.

- Questions diverses

Michel Biard porte à la connaissance du Conseil le cas d'une collègue MCF HDR de Rouen qui, tout en choisissant de demeurer membre associée du GRHIS, souhaite réintégrer le corps des agrégés à la rentrée prochaine, alors même qu'elle dirige une demi-douzaine de doctorant.e.s. La question est posée au Conseil de savoir s'il convient ou non d'imposer aux doctorant.e.s concerné.e.s une co-direction locale. Après discussion, l'argument qui l'emporte est celui qui consiste à préserver pour les doctorant.e.s un environnement universitaire : la co-direction sera donc suggérée à ceux ou celles qui n'en bénéficient pas déjà.

Il est, pour finir, rappelé que les doctorant.e.s en première année devront remettre avant la fin mars les noms des membres de leur comité de suivi.

La réunion prend fin à 17h30.

